

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 32  
représentés : 7  
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

**Délibération n°26-37**

DG : Nathalie COLUCCI  
Service : Secrétariat général  
Affaire suivie par Claire PIERONI

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CENTRE DE PREVENTION, FORMATION ET INSERTION – CEPFI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33

VU les statuts du Centre de Prévention, Formation et insertion (C.E.P.F.I) adoptés par l'Assemblée Général du 3 mai 2013,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner deux représentants de la commune pour siéger au sein du C.E.P.F.I.,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du CEPFI.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** Mohammed ZAOUI et Héritier LUNDA, en qualité de représentants de la commune au sein du Centre de Prévention, Formation et insertion (C.E.P.F.I).

**VOTE**

Pour : 34  
Contre : 2  
Abstention : 1  
2 élus ne prennent pas part au vote

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

